

REGIE D'AVANCE

Emission

Document servant de pièce justificative lorsque le mandataire remet à un enseignant un chèque de la coopérative que ce dernier encaisse sur son compte personnel

Date de versement de la régie :

à M/Mme:.....
enseignant(e)

Montant versé au titre de la régie
(Ecrire la somme en lettres. Elle ne doit pas excéder 150 €).....
.....

Versé par la coopérative scolaire OCCE

Ecole :
.....

Par chèque N°
Banque
Compte N°

**La somme versée dans le cadre de cette régie
doit être utilisée pour des activités éducatives.**

- Toutes les dépenses devront être inscrites dans un cahier de comptabilité. Les factures, reçus et tickets de caisse seront conservés, numérotés et joint au cahier.
- La régie d'avance sera soldée obligatoirement au plus tard le dernier jour de l'année scolaire avec tous les justificatifs.

Signature du mandataire
de la coopérative

Signature de l'enseignant

REGIE D'AVANCE

Restitution

Document servant de pièce justificative lorsque l'enseignant remet au mandataire les justificatifs des dépenses effectuées et le reliquat de la régie d'avance émise et encaissée sur son compte personnel

Date de la restitution :

à M/Mme:.....
mandataire de la coopérative de l'école:.....

Montant versé au titre de la régie
(Ecrire la somme en lettres. Elle ne doit pas excéder 150 €).....

Restitué par M, Mme:.....

Par chèque N°
Banque
Compte N°

Par espèces:
(Ecrire la somme en lettres.)

Montant total des dépenses justifiées:
(Ecrire la somme en lettres.)

- Toutes les dépenses ont été inscrites dans un cahier de comptabilité.
Les factures reçus et tickets de caisse ont été conservés, numérotés et joints au cahier.

Signature du mandataire
de la coopérative

Signature de l'enseignant